

Séance du 18 février 2015

à 20h30

Présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, MARTIN-BOURNAZEL Florence, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VALISSANT Marie-France, MIRC Véronique, VANDERCAMERE Michel

Monsieur le Maire demande de modifier le déroulement de l'ordre du jour en déplaçant le point concernant la Poste en début de séance afin de pour pouvoir libérer rapidement Mme Claire OULIBOU qui est présente pour expliquer sa demande de modification d'horaire de l'Agence Postale communale.

Secrétaire de séance : CESCO Yolande

Date de convocation : 12-02-2015

1 – Changement éventuel des heures d'ouverture de l'Agence Postale communale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 27 janvier 2015 de Mme Claire OULIBOU, employée communale à l'Agence Postale, qui demande pour des raisons d'organisation personnelle une ouverture des bureaux les après-midis au lieu de 09h30 à 12h30 comme il avait été convenu depuis la mise en place de cette agence. Il laisse ensuite la parole à Claire pour plus de précision sur cette demande.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne une suite favorable à la présente demande dans les conditions suivantes :

1 contre : Michel VANDERCAMERE pour les raisons suivantes :

- Pour rendre le meilleur service à la population, le responsable de la poste qui nous avait démarché pour l'ouverture de l'agence postale communale, nous avait recommandé l'ouverture du matin.

- Un sondage de la population, à l'époque, allait dans le même sens.

3 abstentions : Josette CANALIS, Jean GACQUIERE, Patrick CHESNAY

6 pour : Véronique MIRC, Yolande CESCO, Raymond GUY, Florence MARTIN, Marie-France VALISSANT, Olivier FERAUD

2 – Approbation du compte rendu du 20 janvier 2015

Ont été abordé lors de cette séance :

- L'approbation du CR du 26/11/2014 ;
- Délibération modifiant les statuts du SLA ;
- Délibération sur les fonds d'amorçage pour le fonctionnement du SLA ;
- Approbation de passage d'une canalisation en terrain privé ;
- Questions et informations diverses : assainissement collectif, procédure éolienne.

Aucune modification n'étant demandée, les Conseillers présents émargent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2015.

Monsieur le Maire confirme que dans le cadre du financement des travaux de l'assainissement collectif (réseaux et STEP), la caisse des dépôts a retenu notre demande de prêt de 250 000€ avec un remboursement sur 30 ans pour un taux effectif global de 1,99%. Les montants trimestriels seront de 2769,93 soit 11079,72 annuel et seront à budgétisés sur 2015.

Un certain nombre de documents sont à fournir :

- la délibération autorisant le maire à emprunter,
- un certificat administratif précisant que la construction n'est pas soumise à autorisation d'urbanisme et administrative
- l'inscription de l'emprunt au budget communal.

En conséquence Monsieur le Maire demande d'approuver cette proposition et de l'autoriser à émarger tous les documents nécessaires à cette opération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité une suite favorable à la présente demande.

4 – Approbation de la tenue d'une réunion publique sur le dossier éolien Labécèdois

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, plusieurs Conseillers avaient émis le souhait d'une tenue d'une réunion publique sur le projet d'implantation d'un champ éolien sur le territoire de Labécède en particulier. Cette demande étant à l'ordre du jour il demande donc à chacun des Conseillers, à tour de rôle, d'exposer leur position sur ce sujet, dans le calme et le respect des opinions de chacun, avant de mettre au vote la tenue ou non de cette réunion. Il précise que le porteur de projet n'émet aucune réticence pour cette rencontre.

Monsieur Michel VANDERCAMERE suggère qu'outre une réunion publique, il faudra penser à organiser une consultation des électeurs (référendum) pour éclairer le Conseil Municipal appelé à délibérer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour la tenue de cette réunion sur le projet éolien porté par EDF Energies Nouvelles.

5 – Demande de renouvellement de l'emprise du domaine public de Mr Ribeiro Joaquim

Monsieur le Maire explique qu'en 2000, Mr RIBEIRO Joaquim a sollicité l'autorisation d'occuper le domaine public pour aménager une terrasse devant sa maison sise place du Pressoir. Mr Jean VIALADE, maire à l'époque, avait donné son autorisation à titre précaire et révocable pour une durée de 15 années. Cette durée arrive à échéance le 22 mars 2015. Il précise après renseignement auprès de l'ancien maire que cette autorisation temporaire avait été accordée en contrepartie des nuisances éventuelles provoquées par l'occupation de la salle polyvalente. La terrasse aujourd'hui est une extension de sa propriété sous forme de véranda.

Il est à noter que cette autorisation ne peut être transmise à un tiers et devient de facto caduc en cas de vente ou de lègue.

Monsieur Ribeiro demande l'acquisition de cette emprise à titre onéreux selon les termes de sa demande.

En conséquence, trois solutions sont soumises à votre appréciation :

- Non renouvellement avec démolition de la construction ;
- Renouvellement de l'occupation temporaire et ses effets ;
- Acquisition de l'emprise à titre onéreux et sa procédure de déclassement du domaine public pour incorporation dans le domaine privé de la commune avant cession.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de proroger d'une année la présente autorisation afin de permettre l'organisation de l'enquête publique et le déclassement de l'emprise de sa terrasse

6 – Aménagement cimetière et commune

Pour ce sujet, Monsieur le Maire laisse la parole à Mesdames MARTIN-BOURNAZEL et VALISSANT pour expliquer les démarches à suivre pour une gestion respectueuse de l'environnement dans le cadre de l'aménagement du cimetière et de la commune.

Elles précisent qu'un diagnostic a été élaboré par le CAUE et le Conseil Général et accompagnement par le PAPPH qui préconise la mise en place d'un plan communal d'amélioration phytosanitaire et horticole sous couvert d'un bureau d'étude.

Elles confirment que ce type de projet est largement subventionné par l'Agence de l'Eau et le Département.

7 – Travaux de voirie 2015

Pour les travaux de voirie, une demande de subvention a été faite au Conseil Général pour un montant de 50 000€ afin de poursuivre la remise en état du réseau communal. Un état des lieux aura lieu vers le mois de mai/juin pour fixer les priorités.

8 – Débat d'orientation budgétaire

Si le débat d'orientation budgétaire n'est pas nécessaire pour notre petite commune, Monsieur le Maire estime qu'il permet orienter les investissements à venir à long terme et présente quelques chiffres qui seront peaufinés dans la présentation du budget communal fin mars/début avril.

RECETTES DE BASE	Impôts et taxes	238 660
	Dotations et participations	80 687
	Gestion courante	21 900
	Total	341 247
Nota : cette somme ne prend pas en compte des subventions, ni la vente de l'eau, ni la taxe d'assainissement (env. 40 000), ni l'emprunt assainissement.		
DEPENSES DE	Charges à caractère général	144 200

FONCTIONNEMENT		
	Charges de personnel	133 990
	Redevances diverses	12 600
	Charges de gestion courantes	64 980
	Total	355 770
Nota : En se basant sur les recettes de base, nous ne pouvons dégager que 10 000€ d'investissement pour 2015 hormis l'enveloppe assainissement.		

9 – Questions et informations diverses

9.1 – *Prévisions de travaux*

- Mise aux normes des branchements plombs
- Points lumineux chemin du Pesquié
- Projet assainissement : Quelques infos sur le suivi des travaux
- Lavoir : Prévoir étanchéité
- Lame pour déneigement : Prévoir remplacement

Les prévisions de travaux devront être tranchées sur un minimum de 3 années

9.2 – *Prévision taxe de raccordement à l'assainissement collectif*

Monsieur le Maire précise que tout comme nous avons institué une taxe de raccordement au réseau AEP, il faudra, au prochain conseil définir une taxe de raccordement au réseau d'assainissement pour les propriétaires non reliés à ce jour au réseau unitaire.

Ayant épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève cette séance du 18 février 2015 à 22h30

Le secrétaire de séance

Le Maire

Patrick CHESNAY

Les Conseillers Municipaux présents